



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-07-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

Le huit juillet deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le deux juillet deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Premier Adjoint.

Etaient présents : Johann BARANGER, Éric CATHELINEAU, Bruno MALLET, Jean Luc GUINARD, Marie-Elisabeth PIGNON, Marylène GIRAUDON, Valérie BOUCHET, Patrick CLISSON, Audrey GENTILLEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU, Angélique BOURDIN, Cécile TAVENEAU, Mathieu MACOIN, Jean-Pierre DUMEZ

Absents excusés : Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON
Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD
Benoit PIRON a donné pouvoir à Johann BARANGER
Philippe NOIRTAULT a donné pouvoir à Sandra VIDARD-ROUVREAU
Emmanuel ROUSSELOT, Damien PARNAUDEAU, Jean-René FALOURD,
Pascal POUBLANC, Sophie AUGER

Absents non excusés : Chrystèle JARNY, Patrice NIVault, Jacky FAVREAU

Secrétaire de séance : Cécile TAVENEAU, assistée d'Angélique ROCHE PRIVE

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 juin 2019

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 juin 2019 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Nouvelles numérotations de rue

Il est nécessaire de définir 3 nouvelles numérotations d'habitations :

- SABOUREAU Anthony : 1 bis Impasse du Stade de la Parcelle AA 33 (Propriétaire ARCOURT le 1 impasse du Stade pour le verger). Cette parcelle aura 2 numéros pour 2 activités différentes.
- BONNET Gaëtan : 4 Impasse des deux sapins pour la parcelle AD 191.
- Arbo-Bio-Conseil : 1 bis La Baubière pour le verger sur la parcelle B 169.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces 3 propositions de numérotations d'habitations détaillées ci-après, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-07-01

Préemption Parcelle AC 212

Il est demandé au conseil de délibérer sur la préemption de la parcelle AC212, avec pour objectif, à terme, d'acquérir du foncier pour un projet de MAM (Maison d'assistante maternelle) en collaboration avec la communauté de communes Val de Gâtine.

Le coût annoncé de cette préemption est d'un montant de 3 500 euros. La dépense sera imputée à l'opération 169, acquisition de voirie et à l'article 2112 « acquisition de parcelle privée ».

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur la préemption de la parcelle cadastrée AC 212, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Dispositif 'Argent de poche'

Le service administratif de la Mairie connaît une surcharge de travail constante, du fait de l'évolution des process et de la réglementation. Le dispositif 'argent de poche' est une réponse à ce constat. Il s'agit d'accueillir des jeunes entre 16 et 17 ans habitant sur la commune et pouvant travailler une durée de 3 heures par jour, sur plusieurs semaines de vacances scolaires. Le dispositif a fait ses preuves les années passées et a aidé les agents administratifs dans la réalisation de leurs missions.

Il est nécessaire maintenant de modifier le quota d'heures, soit de 60 à 120 demi-journées. Le coût supplémentaire est de 900 euros que le budget de fonctionnement peut prendre en charge pour cet exercice.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur le passage de 60 à 120 demi-journées dans les mêmes conditions que précédemment, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Lectures Nomades : mutualisation du service de la bibliothèque

La lecture publique est un service culturel vivant et en évolution depuis quelques années sur le territoire des communes de Mazières en Gâtine, Saint-Lin, Saint-Pardoux-Soutiers et Verruyes : ouverture d'une bibliothèque à Saint-Pardoux, réhabilitation des bibliothèques de Mazières en Gâtine et Verruyes, fusion des bibliothèques de Saint-Lin et de Clavé, gratuité pour les usagers dans les 4 équipements...



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-07-01

Lectures Nomades : mutualisation du service de la bibliothèque

Les enjeux :

- Maintenir un accès de proximité pour la population via 4 bibliothèques, en harmonisant les horaires d'ouverture ;
- Développer l'attractivité de l'offre documentaire et de services, grâce à un catalogue commun, une carte unique pour les habitants, une communication commune et une navette entre les bibliothèques ;
- Développer une coopération entre les bibliothèques pour des acquisitions concertées et des échanges de fonds ;
- Amorcer une dynamique plus large sur le territoire intercommunal.

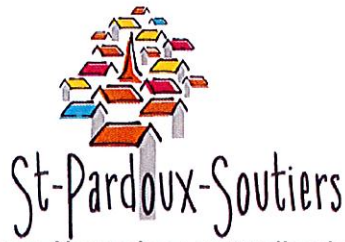
Un partenariat contractualisé entre les communes :

- La création d'un réseau des bibliothèques entre les communes concernées sera formalisée dans une convention de partenariat, soumise au vote des assemblées délibérantes avant la fin de l'année 2019.
- La convention permettra de définir le périmètre des activités du réseau, les contributions respectives de chaque commune et la clé de répartition des dépenses mutualisées, chaque bibliothèque restant communale.

Mise en œuvre : informatisation des bibliothèques

- Pour réaliser le réseau, il convient d'informatiser les bibliothèques avec un logiciel commun, l'hébergement des données, le paramétrage et la formation étant assurés par le fournisseur. Il convient également d'équiper chaque bibliothèque d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une douchette.
- La commune de Mazières en Gâtine est le chef de file de cette opération. A ce titre, la commune assume :
 - la prise en charge des dépenses d'investissement pour un montant total de 10 726,66 euros ;
 - La sollicitation des financements auprès du Ministère de la culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres, pour un montant de 4 290 euros ;
 - L'encaissement des recettes constituées des subventions et des quote-parts des communes impliquées dans le réseau.

Dépense	Montant HT	Recettes
Licences pour 4 bibliothèques pour le catalogue commun et son accès en ligne	2 200 €	DRAC DGD 40 % du montant HT 4 290 €
Prestations d'installation, paramétrage, mise en œuvre et suivi du projet	2 150 €	DEPARTEMENT – MDDS 40 % du montant HT 4 290 €
Formation des administrateurs	2 100 €	COMMUNE 2 146,66 €
4 douchettes	700 €	
4 PC + 4 imprimantes (devis Microgat)	3 576,66 €	
Sous-total Investissement	10 726,66 €	10 726,66 €



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-07-01

Lectures Nomades : mutualisation du service de la bibliothèque

Le coût global de 2 146,66 est réparti entre les 4 communes, soit 536,67 euros pour notre commune. Pour mémoire, la provision au budget 2019 est de 4 000 euros.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de la mutualisation de la bibliothèque, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Avenants construction Boulangerie – Le Poirier

Pour clôturer le chantier de la construction de la boulangerie au Poirier, plusieurs avenants ont été vérifiés et validés par l'architecte, Clémence Beck, à savoir :

Avenant Abords boulangerie : budget principal

- avenant n° 1 - lot 2 DELAIRE : - 1 783 euros HT

Avenant Boulangerie : budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

- avenant n° 3 - lot 8 SARL B2S TECHNISOL : +1 138,80 € HT
- avenant n° 2 - lot 9 SARL DAUNAY RIMBAULT : + 318,47 € HT
- avenant n° 4 - lot 2 FRAFIL : + 34.27 HT
- avenant n° 2 - lot 7 VERGNAUD : - 1 259.71 € HT

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces avenants, avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Tarifs concessions cimetière

Afin d'harmoniser les tarifs entre les deux communes et de supprimer officiellement les perpétuités de Soutiers, il est proposé un tarif unique sur les deux cimetières de la commune nouvelle, à savoir :

- 60 euros pour 50 ans pour l'extension nouvelle du cimetière de Saint-Pardoux
- 60 euros pour 50 ans dans les cimetières existants

Il est suggéré de répartir les recettes des concessions de la façon suivante : 40 euros sur le budget principal et 20 euros sur le budget CCAS.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette nouvelle tarification des cimetières, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-07-01

Convention trame verte, bleue et noire

La communauté de communes Val de Gâtine a remporté un appel à projet en 2018 concernant la trame verte, bleue, noire, au sujet des continuités écologiques et biodiversités nocturnes.

Ainsi, elle a sollicité les communes volontaires pour engager des actions concrètes sur le terrain, au travers de diagnostics biologiques légers, de préconisations de petits travaux et de programmes pédagogiques avec les écoles.

Il s'agit de désigner, dans un premier temps, des référents sur la commune, avec les propositions suivantes : Thierry MOREAU, agent technique et Johann BARANGER, référent élu et Sandra VIDARD-ROUVREAU, référent suppléant élu.

De plus, pour la réalisation de ce projet et des actions correspondantes, chaque commune volontaire est sollicitée financièrement à hauteur de 1 600 euros.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités diverses pour la réalisation de la trame verte, bleue et noire, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Choix candidats appel d'offres Château Bourdin

Suite à la commission du 19 juin dernier, il est nécessaire de valider les entreprises retenues suite à l'appel d'offres pour les 2 lots concernés. Les montants sont exprimés en TTC.

Lot 1 : VRD :

Colas Centre Ouest	328 800,00 euros
Eiffage	341 263,02 euros
Eurovia	410 479,80 euros
M'RY	335 478,72 euros

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par l'entreprise Colas Centre Ouest, pour la somme de 328 800,00 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Lot 2 : Espaces Verts

EIVE	40 713.23 euros
ID VERDE	42 600.00 euros
JDO	32 459.33 euros

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par l'entreprise JDO, pour la somme de 32 459,33 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-07-01

Modification des statuts du SIEDS

Le syndicat d'électricité SIEDS nous a sollicités, dans un courrier daté du 7 juin 2019, pour valider une modification de leurs statuts concernant leur futur partenariat avec les intercommunalités du département pour l'installation des bornes de charge pour les voitures électriques.

Leur comité syndical du 3 juin dernier a adopté les nouveaux statuts. Le SIEDS sollicite maintenant les communes membres pour valider cette modification.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette modification des statuts du SIEDS, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Achat chargeur d'occasion

En complément de l'achat d'un nouveau tracteur, validé par l'Assemblée lors du conseil municipal du 3 juin dernier, Monsieur GUINARD propose que la municipalité acquière un chargeur d'occasion proposé par l'entreprise GONIN, pour un montant TTC de 7 440 euros.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'achat d'un chargeur d'occasion pour un montant de 7 440 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « Aménagement et sécurisation de la traversée de Château-Bourdin (tranche 4-5) »

Le service instructeur de la sous-préfecture de Parthenay nous demande des pièces complémentaires pour le dossier de subvention DETR. Un montant de dépense non éligible doit être modifié.

Monsieur le Premier Adjoint sollicite l'avis du Conseil Municipal et propose le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Lot 1 - Terrassement et chaussées	170 828,75	Conseil départemental	
Lot 2 - Plantations et mobilier urbain	31 870,80	- Soutien investissement RD	60 000,00
Maîtrise d'œuvre	15 609,90	- CAP 79	23 338,00
Sous total :	218 309,45		
Dépenses non éligibles		Etat	
- Démarches administratives	801,00	- DETR - programme 2019	87 323,00
- Parking : Terrassements	1 537,50	- Amende de police	10 675,00
- Parking : Assainissement EP	1 100,00	Autofinancement	
- Revêtements	80 715,00	- Commune	121 876,95
- Plan de récolement	750,00		
TOTAL HT	303 212,95	TOTAL HT	303 212,95



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-07-01

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « Aménagement et sécurisation de la traversée de Château-Bourdin (tranche 4-5) »

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement modifié de la demande de subvention DETR, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Choix candidat : remplacement à la cantine

Un départ en retraite, au service restaurant scolaire – entretien des locaux est prévu pour le 31 août prochain. Un recrutement est en cours et des rendez-vous avec des candidats sont programmés.

Décision modificative : investissement

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit sur le budget principal de la commune afin de pouvoir mandater une facture concernant le jardin du souvenir.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2116	162	Cimetière	1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	OPFI	Autres Immobilisations Corporelles	- 1 000,00

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative présentée ci-après, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Instruction DP Division

Une délibération portant le numéro 2019-06-10 a été prise lors de la précédente séance du Conseil Municipal et est entachée d'irrégularité concernant la phrase suivante : « VALIDE le coût supplémentaire de cette nouvelle instruction, soit 87,50 euros par demande, qui sera pris en charge en totalité par le pétitionnaire ».

Ainsi, il est nécessaire que l'Assemblée acte à nouveau le détail de cette décision en supprimant la notion de prise en charge financière par le pétitionnaire.

Monsieur le Premier Adjoint demande à l'Assemblée de se prononcer sur la suppression de la notion de la prise en charge financière par le pétitionnaire dans la délibération n° 2019-06-10, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-07-01

Informations et questions diverses

Dates à retenir :

- 13 et 14 juillet : bal et repas
- 16 juillet : réunion associations
- 16 août : ciné de plein air au Val de Flore
- 24 août : soirée du patrimoine à Château-Bourdin
- 20 septembre : inauguration de la boulangerie à 18 heures
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 22h39.

Le Premier Adjoint,
Johann BARANGER

